

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CIC CHARENTON 81 RUE DE PARIS 94220 CHARENTON LE PONT déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 2 550 €.

Mr Adrien QUILLIEN, représentant de la société A.M.R.E S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 25 RUE DE LA BELLE IMAGE 94700 MAISONS ALFORT, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
QUILLIEN Adrien	1 000	2 550 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 19 juillet 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Michaël WERNER
Chargé d'affaires Professionnels

JST14

Lu et approuvé

CIC *Crédit Industriel et Commercial*
Michaël WERNER
Chargé d'affaires
professionnels